

Modification de l'OAMal

La révision partielle de la LAMal décidée en 2019 pour le «renforcement de la qualité et de l'économicité» nécessite la modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal). Le Conseil fédéral a lancé la consultation début mars 2020.

Désormais, le Conseil fédéral lui-même devra assurer le contrôle stratégique pour promouvoir la qualité et l'économicité dans le secteur de la santé et fixer des objectifs correspondants tous les quatre ans. Il doit instituer une Commission pour la qualité chargée de réaliser les objectifs fixés. L'ordonnance précise la composition de la commission, l'octroi des aides financières et des indemnités, ainsi que le calcul de la part du financement apportée par la Confédération, les cantons et les assureurs.

Composition de la Commission fédérale pour la qualité

La Commission, composée de 15 membres, doit réunir les acteurs du

Initiative sur les soins infirmiers et contre-projet

La population suisse vieillit, les progrès de la médecine allongent l'espérance de vie – mais aussi la période durant laquelle les soins infirmiers sont nécessaires.

Ceci entraîne une irrémédiable augmentation des coûts. La distribution des âges de notre société, la complexité des maladies chroniques et le problème de la polymorbidité représentent l'un des défis les plus urgents en matière de politique sanitaire.

Au cours des prochaines années, l'évolution démographique va nettement intensifier les besoins en prestations de soins. L'initiative «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins

La mission colossale de la Commission pour la qualité

secteur de la santé: quatre membres représentent les fournisseurs de prestations (dont un représentant du corps médical et un représentant des hôpitaux), deux membres représentent les cantons, deux les assureurs, deux les assurés et les organisations de patients et cinq membres représentent les experts scientifiques.

Positionnement du FST: Le Conseil fédéral assume ici une très grande responsabilité. En effet, la composition paritaire de la commission ne décidera pas au final des normes de qualité, mais déterminera bien plus si ce groupe hautement hétérogène sera capable de tomber d'accord sur des positions communes contraignantes et s'il parviendra à conclure les accords correspondants avec l'économie de la santé.

Le FST souligne: Définir et garantir la qualité des soins médicaux relève encore et toujours de la responsabilité des fournisseurs de prestations; l'Etat ne fait qu'en assurer les conditions-cadres.

Les problèmes fondamentaux demeurent

infirmiers)» vise principalement à améliorer les conditions de formation et de travail du personnel infirmier diplômé, ainsi qu'à renforcer une nouvelle compétence de facturation à l'assurance-maladie.

Dans son contre-projet indirect, la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) va largement dans le sens de la demande. Elle souhaite également améliorer les conditions de formation du personnel infirmier et, conformément à la volonté du Conseil national, attribuer aux infirmières et infirmiers la compétence de facturer aux assurances-maladie. Le Conseil fédéral rejette la facturation directe

Editorial

Mesdames, Messieurs,

La pandémie de la COVID-19 met à l'épreuve les systèmes de santé du monde entier comme jamais auparavant. En l'espace de quelques semaines rien qu'en Europe, le coronavirus a infecté bien plus d'un million de personnes et causé environ 130 000 décès. Voisins directs de la Suisse, les régions de Lombardie (IT) et d'Alsace (FR/DE) ont en particulier été fortement touchées. La crise du coronavirus alimente désormais des débats de fond sur l'approvisionnement du pays, sur les conditions de travail dans le secteur de la santé et sur la répartition internationale et nationale des compétences et des responsabilités.

Dans ce contexte, le Forum Santé pour Tous (FST) appelle à tirer les leçons nécessaires de cette crise et également à ne pas se dérober devant les questions dérangeantes. Car comme l'a souligné la crise du coronavirus, en particulier au sujet de l'approvisionnement en matériel de protection et de la pénurie de certains médicaments: la Suisse dépend de quelques fabricants, notamment dans le domaine des génériques et des vaccins. Le rôle de la Confédération et des cantons se retrouve ainsi au centre de l'attention: ils doivent s'assurer d'urgence que les produits nécessaires aux soins de base restent à tout moment disponibles même en cas de crise, et ce, comme le prévoit la loi sur les épidémies. En tant que président du Forum Santé pour Tous, je considère les appels à s'isoler davantage du reste du monde comme inefficaces, voire désastreux. Au contraire, la crise nous a montré à quel point nous sommes tributaires de bonnes relations avec les autres pays et comment nous pouvons nous entraider dans l'adversité. Il est non seulement essentiel de préserver ces bonnes relations, mais nous devons également les développer et les renforcer pour être assurés de pouvoir subvenir aux besoins de la population.

Dans cette newsletter, nous nous attardons sur d'autres problématiques majeures en matière de politique de santé, comme la consultation sur la modification de l'OAMal pour le renforcement de la qualité et de l'économicité des soins ou encore l'initiative sur les soins infirmiers. Ne manquez pas non plus notre point de vue sur l'approvisionnement en médicaments.

Un grand merci pour votre intérêt et votre engagement.

Damian Müller, conseiller aux Etats et Président du Forum Santé pour Tous

des prestations par le personnel infirmier, avançant que cela entraînerait une augmentation non chiffrable des coûts.

Le 26 mai, la CSSS-E s'est de son côté également exprimée en faveur d'un renforcement des compétences du personnel infirmier: certaines prestations devraient pouvoir être réalisées sans ordonnance médicale et être directement facturées à l'assurance-maladie, dans la mesure où un accord adapté a été conclu avec les assureurs. La commission s'est également montrée

favorable au renforcement du soutien financier octroyé aux cantons par la Confédération pour les infirmières et les infirmiers pendant leur formation.

Le FST souligne: Le besoin d'agir est incontestable. Néanmoins, cette initiative n'est pas la bonne méthode si l'on souhaite renforcer les soins dans l'ensemble du système de prestations médicales de manière durable et en gardant l'ensemble du système à l'esprit. Un financement d'une telle ampleur pour un seul corps de métier

au sein de l'ensemble du système de santé ne va pas dans le sens des objectifs sanitaires prioritaires. L'initiative ne répond pas non plus à la question du financement à long terme des soins infirmiers.

Le FST soutient dans l'ensemble un contre-projet indirect. Le Parlement doit cependant s'assurer qu'il n'en découlera pas une augmentation incontrôlée du volume des prestations ni une nouvelle hausse des coûts.

Approvisionnement en médicaments

Le système actuel d'approvisionnement en médicament fonctionne dans l'ensemble et fait preuve aujourd'hui déjà d'une grande stabilité et d'une bonne résistance aux crises.

Pour certains produits, une quantité habituellement couverte en plusieurs mois a par exemple pu être mise à disposition au mois de mars. Cela concerne essentiellement des médicaments expérimentaux contre la Covid-19, des médicaments pour les soins intensifs (ventilation) et des médicaments pour les malades chroniques qui n'ont pas couvert leurs besoins mensuels comme à l'accoutumée, mais ont plutôt constitué des réserves pour plusieurs mois. Les rares pénuries dans l'approvisionnement, déplorées déjà partiellement avant la crise, ont surtout touché les produits dont le brevet a expiré comme les antibiotiques et certains analgésiques. La pandémie a accentué ces problèmes. Les produits tombés dans le domaine public font l'objet d'une rude concurrence qui se concentre presque exclusivement sur les prix et les remises. Pour pouvoir rester compétitifs dans cette course

Renforcer les stratégies compétitives

au prix, les fabricants cherchent à produire le plus grand volume possible au prix le plus bas. L'industrie n'a donc aucun intérêt à investir dans la diversification des chaînes d'approvisionnement.

Le FST souligne: La sécurité de l'approvisionnement doit être développée et renforcée. Il est judicieux d'envisager l'élargissement des réserves obligatoires et de renforcer les exigences de stockage à toutes les étapes des chaînes d'approvisionnement (grossistes, distributeurs spécialisés, hôpitaux). Il s'agirait aussi d'améliorer les conditions-cadres pour les vaccins (notamment à travers des processus d'autorisation simplifiés) et pour les antibiotiques. Les accords intergouvernementaux visant à sécuriser les approvisionnements en cas de crise ou la liberté de circulation des biens et du personnel qualifié font également partie des mesures appropriées pour le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement. De manière générale, il est surtout essentiel que l'Etat et la sphère politique garantissent et améliorent les conditions-cadres nécessaires.

Aperçu des activités parlementaires

Conseil des Etats

10 juin
18.047 (objet du Conseil fédéral)
LAMal. Admission des fournisseurs de prestations

10 juin
19.401 (iv. pa.) Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins

Session d'été 2020

Conseil national

2 juin
19.3703 (mo.) Coûts des médicaments. Adaptation du système d'autorisation de mise sur le marché et de fixation des prix dans l'assurance de base

2 juin
19.3743 (mo.) Eliminer l'hépatite. Inscription de la maladie dans un programme national de lutte contre les

infections transmissibles sexuellement et par le sang

8 juin
19.046 (objet du Conseil fédéral) Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modifications (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet)

Evénements

Le Forum Santé pour Tous vous convie régulièrement à des manifestations d'information en matière de politique de santé qui sont présidées par des intervenants de premier plan. Depuis 2017, le FST invite à des **manifestations régionales**. Nous complétons ainsi les séances d'information ayant lieu à Berne.

Aperçu des événements

Séance d'information

- Veuillez d'ores et déjà réserver la date du **9 mars 2021**. Détails et invitation à venir.

Vous trouverez de futurs événements, des communiqués de presse et des documents de synthèse sur: www.santepourtous.ch

Devenez membre!

Le Forum Santé pour Tous, qui œuvre en faveur d'un système de santé libéral, vous informe en permanence et organise pour vous différentes manifestations.

Nous nous réjouissons de vous compter bientôt parmi nos membres.

Contactez-nous à l'adresse suivante: contact@santepourtous.ch